

## **BALISAGE ENTREPRIS PAR LE TRANSPORTEUR**



La présente pièce fait état de l'avancement des travaux relatifs au balisage entrepris par le Transporteur au cours de l'année.

Le Transporteur a poursuivi en 2006 sa participation au programme COPE de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ), qui a poursuivi le développement d'indicateurs de performance en vue de leur dépôt aux différentes agences de réglementation. Un programme d'assurance qualité des indicateurs pour fins réglementaires a été déposé et approuvé. En 2007, les indicateurs choisis seront calculés avec les données de 2005 et de 2006 et des études de corrélations seront réalisées. De plus, le projet pilote sur la qualité des données en matière de transport d'électricité débute en 2007.

Tel que mentionné dans le rapport annuel 2005 du Transporteur, aucun rapport sommaire ne sera produit pendant la période de transition mais les compagnies pourront utiliser la valeur composite des indicateurs telle qu'elle est indiquée dans la base de données.

En 2006, le Transporteur a également participé au balisage Transport et Distribution (T&D) de PA Consulting. Ce balisage lui a permis d'élargir son bassin de comparaison en tenant compte de données provenant d'autres entreprises principalement nord-américaines. De plus, le Transporteur a participé au balisage sur demande des activités de transport d'Hydro One, piloté par PA Consulting.

Quant au Conseil international des grands réseaux électriques (CIGRÉ), le Transporteur a participé au groupe de travail Asset Management Performance Benchmarking (WGC 1.11, relevant du CIGRE Study Committee NO 1). Les travaux de ce groupe de travail, qui ont débuté en septembre 2006, portent dans un premier temps sur l'inventaire des méthodes utilisées par les entreprises pour mesurer la performance. Dans un deuxième temps, le groupe de travail colligera les résultats obtenus par les entreprises participantes en matière de fiabilité du réseau.

Le Transporteur rappelle par ailleurs que, dans sa décision D-2006-99 du 7 juin 2006, la Régie a mis sur pied un groupe de travail pour examiner la réglementation de la performance du Transporteur et ce, dans le cadre du suivi de la décision D-2005-50 relative à la demande tarifaire du Transporteur pour 2005. Le mandat confié par la Régie prévoit notamment que le groupe de travail doit « *échanger sur l'usage du balisage et identifier les sources de balisage utiles à la réglementation du Transporteur* ».

Le groupe de travail a été mis sur pied en 2006. Il est formé du Transporteur, des intervenants reconnus par la décision D-2005-150 ayant manifesté leur intérêt à participer au groupe de travail, ainsi que du personnel désigné par la Régie.

Dans le cadre des rencontres de ce groupe de travail, le Transporteur a transmis de l'information et échangé avec les participants sur les limites et contraintes du balisage ainsi que sur les différentes sources de balisage et l'usage que le Transporteur en fait ou se propose d'en faire.

Les sources de balisage ayant fait l'objet de présentations et de discussions sont les suivantes :

- Association canadienne de l'électricité (ACÉ) et le programme COPE
- Transmission System Operators (TSO)
- North American Reliability Council (NERC) et Northeast Power Coordinating council (NPCC)
- PA Consulting
- Balisage interne
- Échanges avec British Columbia Transmission Corporation (BCTC)
- Conseil international des grands réseaux électriques (CIGRÉ)
- Electric Utility Cost Group
- Audit ISO 14001
- Audit du NERC

Le rapport du groupe de travail qui fera état des résultats des travaux du groupe de travail est en voie d'élaboration et sera transmis à la Régie.